



MAIRIE
Place de la Mairie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANAL MOUTURIER
ASSOCIATIONS ST CLAIROISES - ANNÉE 2020

Nom de l'association :

Je soussigné(e).....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Réserve la **SALLE DU CANAL MOUTURIER - route de St Didier - 38110 ST CLAIR DE LA TOUR**

Le : de H à H

Objet de la réservation :

Rappel : La vente de diots est autorisée. La vente de boudins est interdite.

CONDITIONS A REMPLIR

Je m'engage à :

- compléter et signer : la fiche de réservation, le règlement et le contrat de location
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour cette manifestation
- verser un chèque de caution
- régler la totalité du loyer

Extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2016 qui fixe les tarifs et conditions suivants : **Associations communales 40,00 Euros**

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier les tarifs, en cours d'année.

RAPPEL : les associations Saint Clairoises bénéficient d'une réservation de salle gratuite annuelle, merci de cocher la case si vous voulez bénéficier de cette formule.
En cas d'annulation vous disposez d'un mois avant la date de votre manifestation pour nous prévenir sinon pas de gratuité annuelle



CAUTION

Une caution de 200,00 Euros est demandée.

Elle sera retenue si le règlement intérieur n'est pas respecté ou si la salle n'est pas rendue dans un état correct de propreté.

- ↪ **La location est valable uniquement à la journée (10h / 22h maximum).**
- ↪ **La salle est louée non équipée de sonorisation.**
- ↪ **La remise des clés se fait le samedi matin en mairie après remise de l'ensemble des pièces demandées.**
- ↪ **L'état des lieux est fait par un représentant de la mairie.**
- ↪ **Les clés sont rendues le lundi matin après l'état des lieux sortant.**

Fait à Saint Clair de la Tour, le

« Lu et approuvé »

Signature du demandeur